

# Servitudes et mitoyenneté sur les immeubles

## Formation courte

Lors de l'acquisition ou de la cession d'un bien immobilier, une personne publique peut recourir à l'acte en la forme administrative. Cette procédure, autorisée par l'article L.1212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, permet aux personnes publiques de se voir transférer des attributions notariales leur permettant de rédiger des actes administratifs ayant valeur d'actes authentiques. Le formalisme est néanmoins strict et très encadré en règles de droit public et de droit privé.



REF. 002 04

### NIVEAU : pratique courante

#### PUBLIC CONCERNÉ ↓

Responsables et juristes des services fonciers et patrimoniaux ; Notaires ; Avocats ; Juriste ; Géomètres-experts...

#### COMPÉTENCES VISÉES ↓

Appréhender et appliquer les différents régimes de servitudes ; Comprendre et maîtriser la mitoyenneté

#### PRÉREQUIS ↓

Avoir des bases en droit privé et droit de la propriété immobilière

#### OBJECTIFS ↓

Connaître la portée des diverses servitudes ; Savoir rédiger un cahier des charges de servitudes ; Maîtriser les servitudes sur le domaine public ; Connaître les prérogatives du propriétaire servant et les droits du bénéficiaire de la servitude ; Comprendre et maîtriser le régime et les droits des indivis

#### MOYENS PÉDAGOGIQUES ET D'ENCADREMENT ↓

Apports théoriques, illustration par l'exemple ; Etude de cas pratiques ; Echanges d'expériences professionnelles

Séances de formation en salle ; Support théorique remis aux stagiaires ; Exposé théorique sur vidéoprojecteur ; Illustration par l'exemple ; Etudes de cas concrets

La formation sera assurée par Mme THEUIL, formatrice certifiée ICPF&PSI

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION ET/OU SUIVI ↓

Questionnaire sur l'atteinte des objectifs, de la qualité de la formation et de l'intervenant

Feuille de présence émargée par les stagiaires par demi-journée ; Attestation de suivi

QCM – Etudes de cas corrigées par le formateur - Mises en situation – Exercice de synthèse

DURÉE : 14h (2 jours)

COÛT : 750 €

CONTACT : +33 6 33 94 24 84

COURRIEL : [contact@themainformations.com](mailto:contact@themainformations.com)

## PROGRAMME DE FORMATION

### 1/ Les Servitudes

- **Retour sur la notion de servitude**
  - Existence de 2 ou plusieurs fonds
  - La notion de « charge »
  - Caractères distinctifs de la servitude
- **Les servitudes d'ordre privé**
  - Classement selon leur source et mode d'exercice
  - Établissement de la servitude
  - Régime juridique des servitudes
  - Régime juridique
  - Servitudes et domaine public
- **Les servitudes d'ordre public**

### 2/ La Mitoyenneté

- **Détermination de la mitoyenneté**
  - Définition
  - Acquisition de la mitoyenneté
  - Preuve de la mitoyenneté
- **Droits et obligations des voisins**
  - L'usage d'un mur mitoyen
  - Le partage des fruits et des produits
  - Les charges de la mitoyenneté

### 3/ Exercice de synthèse